

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JANVIER 2026

09- Objet : SERVICE ENVIRONNEMENT - ADHESION A LA FEDERATION REGIONALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES – FREDON 47

N° Ordre : DE-008-2026

Rapporteur : Lionel Labarthe, vice-président à l'environnement

Nomenclature : 8.8.2 environnement - autre

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Bruch, après convocation régulière du Président du 22 janvier 2026, et sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (33) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : -

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Francescas : -

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVERRIA

Lasserre : M. Dominique HANROT, suppléant

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTEON et M. Jacques LAMBERT

Moncaut : -

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU et Patrick GOLFIER

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : -

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint-Pé-Saint-Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (10) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à Mme Laurence BENLLOCH et M. Michel DAUNES à Mme Isabelle SALIS

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis MOLINIÉ à Mme Patricia CHENUIL

Lavardac : M. Ludovic BIASOTTO à M. Sébastien CRUSSIÈRE

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Alain LORENZELLI

Moncaut : M. Francis MALISANI à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Mélanie SERRE-SOLANO à M. Patrick GOLFIER, M. Nicolas LACOMBE à Mme Edith

BUSQUET, M. Frédéric SANCHEZ à Mme Evelyne CASEROTTO
Poudenas : M. Jean de NADAILLAC à M. Henri de COLOMBEL

Membres absents excusés (4) :

Calignac : Mme Stéphanie DAVID

Lasserre : M. Serge PERES, suppléé par M. Dominique HANROT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Membres absents non excusés (6) :

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lavardac : M. Georges BARBARA

Mézin : M. Jean-Michel MANABÉRA

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES et M. Marc GELLY

Secrétaire de séance : M. Nicolas CHOISNEL a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Votants : 43

Absents : 20

- Dont « pour » : 43

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 10

- Dont abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté et notamment sa compétence GEMAPI,

Considérant l'offre de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON 47) relative à l'animation, au conseil auprès des municipalités, des habitants, des piégeurs pour la destruction des ragondins, espèce nuisible des bords de cours d'eau, sur l'intégralité du territoire de l'Albret.

Exposé des motifs :

Dans un objectif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, il est proposé d'adhérer à la FREDON Lot-et-Garonne pour l'année 2026 et verser une cotisation de 1 650 € pour l'ensemble des 33 communes.

L'adhésion permet d'avoir à disposition du matériel nécessaire exigé par les sociétés d'équarrissage, à savoir congélateurs et bacs pour l'évacuation des nuisibles éliminés. Également, la FREDON 47 organise et anime les programmes de lutte sur le territoire.

Cette adhésion bénéficiera à l'ensemble des 33 communes du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité

► D'accepter les termes de l'adhésion.

► De valider le montant de la cotisation annuelle qui bénéficie à toutes les communes du territoire.

► D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président



Nicolas Choisnel
Secrétaire de séance



Publication le : - 3 FEV. 2026